Sommaire

1. Evolution et structure de la population
1.1. Evolution annuelle 2014-2019
1.2. Population des moins de 20 ans
1.3. Population des 60 ans ou plus
1.4. Taux de dépendance économique
1.5. Lieu de naissance
1.6. Résidence antérieure en 2014

2. Activité
2.1. Taux d'activité des 15-64 ans
2.2. Taux d'emploi par sexe
2.3. Taux de chômage
2.4. Catégories socioprofessionnelles
2.5. Emplois du secteur public
2.6. Secteurs d'activité
2.7. Bassins d'emploi et navettes domicile-travail
2.8. Travail saisonnier et statut d'emploi

3. Diplômes - Langues - Communauté
3.1. Les non ou peu diplômés
3.2. Les diplômés de l'enseignement supérieur
3.3. Langues kanak
3.4. Population vivant en tribu et répartition par communauté
3.5. Etat matrimonial des 15 ans et plus

4. Ménages - Equipement
4.1. Taille du ménage
4.2. Composition des ménages
4.3. Equipement automobile
4.4. Ménages ayant accès à Internet
4.5. Equipement électro-ménager

5. Logement
5.1. Logements inoccupés
5.2. L'habitat collectif
5.3. Ménages propriétaires
5.4. Logements récents
5.5. Densité et superficie des logements
5.6. Réseau d'électricité
5.7. Réseau d'eau
5.8. Installations sanitaires

Isee
Institut de la Statistique et des Études Économiques Nouvelle-Calédonie

Moins de trois personnes par foyer

Le nombre de ménages est passé de 85 060 en 2014 à 90 810 en 2019, soit une hausse de 7% alors que la population n'a augmenté durant cette période que de 1%. Conséquence de l'évolution des modes de vie et du vieillissement de la population, la décohabitation des ménages et donc la réduction de leur taille se poursuivent, et ce dans toutes les provinces. En 2019, les ménages comptent en moyenne 2,9 personnes contre 3,1 en 2014 ou 4 en 1989. En trente ans, la population a été multipliée par 1,7 et le nombre de foyers par 2,2. La taille moyenne d'un ménage est de 2,8 personnes en province Sud, 3,2 en province Nord et 3,5 aux Loyauté. Les tailles les plus élevées sont observées sur la côte est, à Maré ainsi qu'à Païta, avec un maximum atypique de 4,3 personnes par foyer à Belep. C'est à Nouméa, qui conjugue importance de l'habitat collectif et attrait des jeunes générations, que la taille moyenne des ménages est la plus faible (2,5).

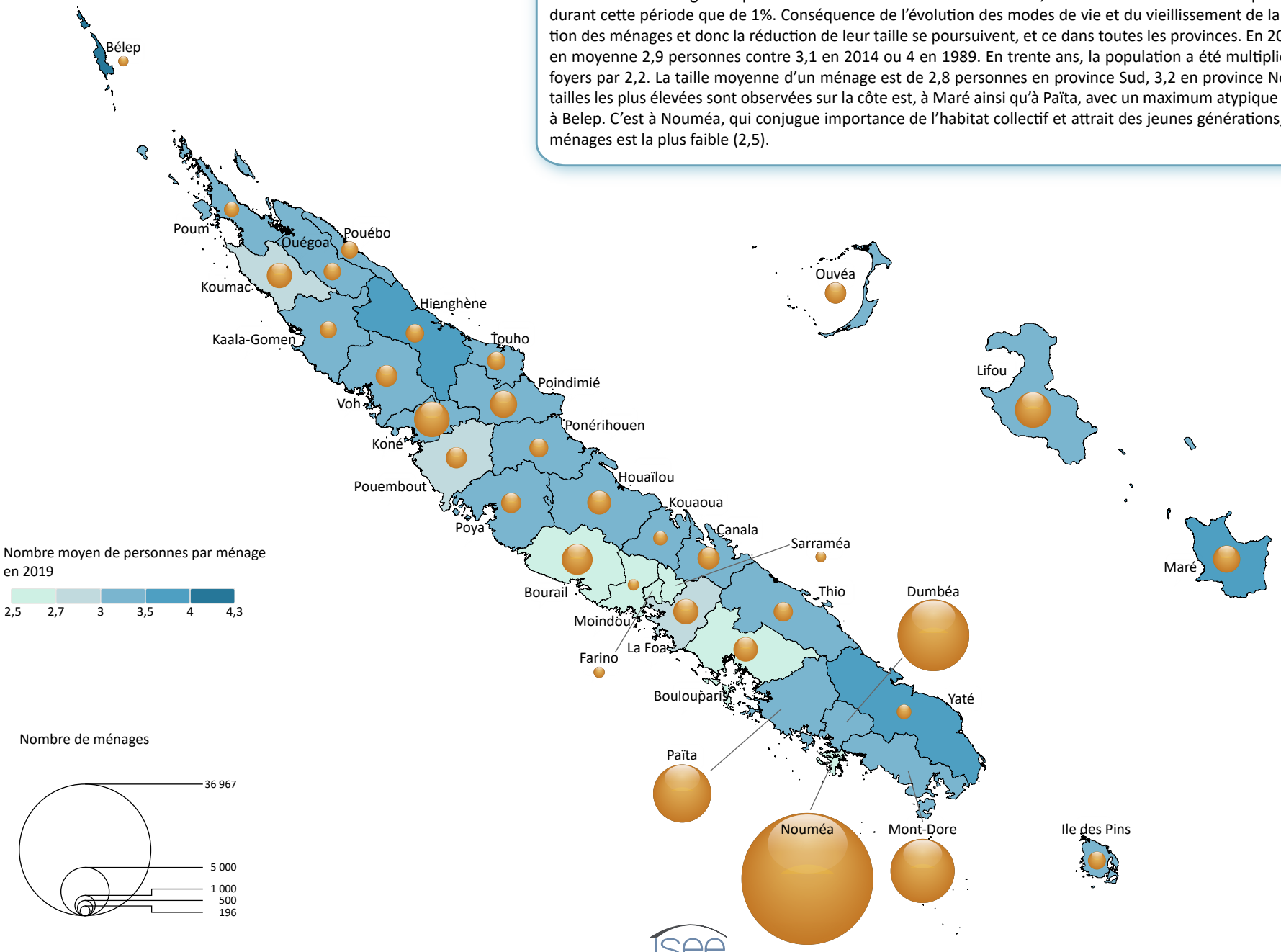

Source : Recensement de la Population 2019 INSEE-ISEE

Davantage de personnes seules et de couples sans enfants

En 2019, les ménages se composent à 23% de personnes seules, 19% de couples sans enfants, 33% de couples avec enfant(s), 9% de familles monoparentales et 16% de ménages ayant une structure plus complexe. Le vieillissement et la baisse de la natalité concourent à l'augmentation du nombre de personnes seules et des couples sans enfants. La part des ménages complexes (ceux ayant plusieurs noyaux familiaux) est en légère baisse mais reste trois fois plus élevée qu'en métropole. Il s'agit fréquemment de ménages d'origine océanienne où cohabitent plusieurs générations. Ce sont les seniors qui vivent le plus souvent seuls : 17% des hommes et 27 % des femmes de 65 ans ou plus sont dans ce cas. Plus de la moitié des personnes isolées réside à Nouméa. A l'inverse, la part des personnes seules est la plus faible dans les communes en périphérie.

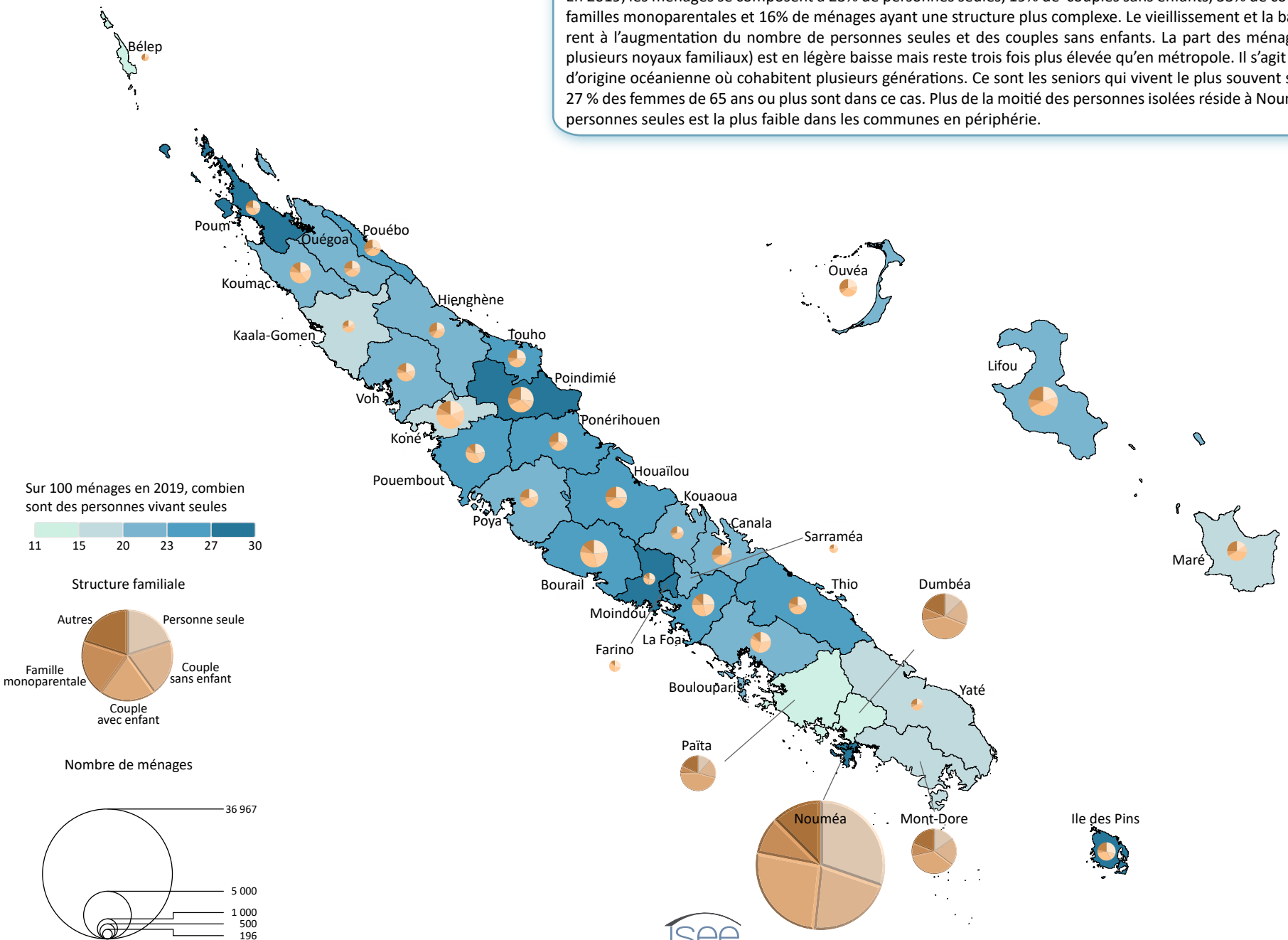

Plus de sept ménages sur dix possèdent une voiture

En 2019, 71% des ménages possèdent au moins une automobile, contre 20% en 1989. Le taux d'équipement automobile a cependant régressé depuis 2009 et 2014 (77%). Un tiers des ménages possède deux voitures ou plus et 30% n'en ont aucune. Dans les îles ou au nord de la côte est, c'est environ la moitié des ménages qui n'est pas équipé de véhicule. A l'opposé, dans les communes périphériques de la capitale ou dans la zone VKP, trois quarts des ménages possèdent une voiture. Parmi les personnes âgées d'au moins 14 ans, sept sur dix déclarent utiliser le plus souvent comme mode de transport principal la voiture ou une moto, deux sur dix pratiquent la marche ou le vélo et une sur dix emprunte les transports en commun. La voiture est le mode principal de déplacement pour près de 9 Européens sur dix, les trois quarts des Métis ou des Wallisiens-Futuniens et la moitié des Kanak. Au sein du grand Nouméa, les transports en commun sont utilisés par 31% des Kanak, 15% des Wallisiens-Futuniens et 3% des Européens

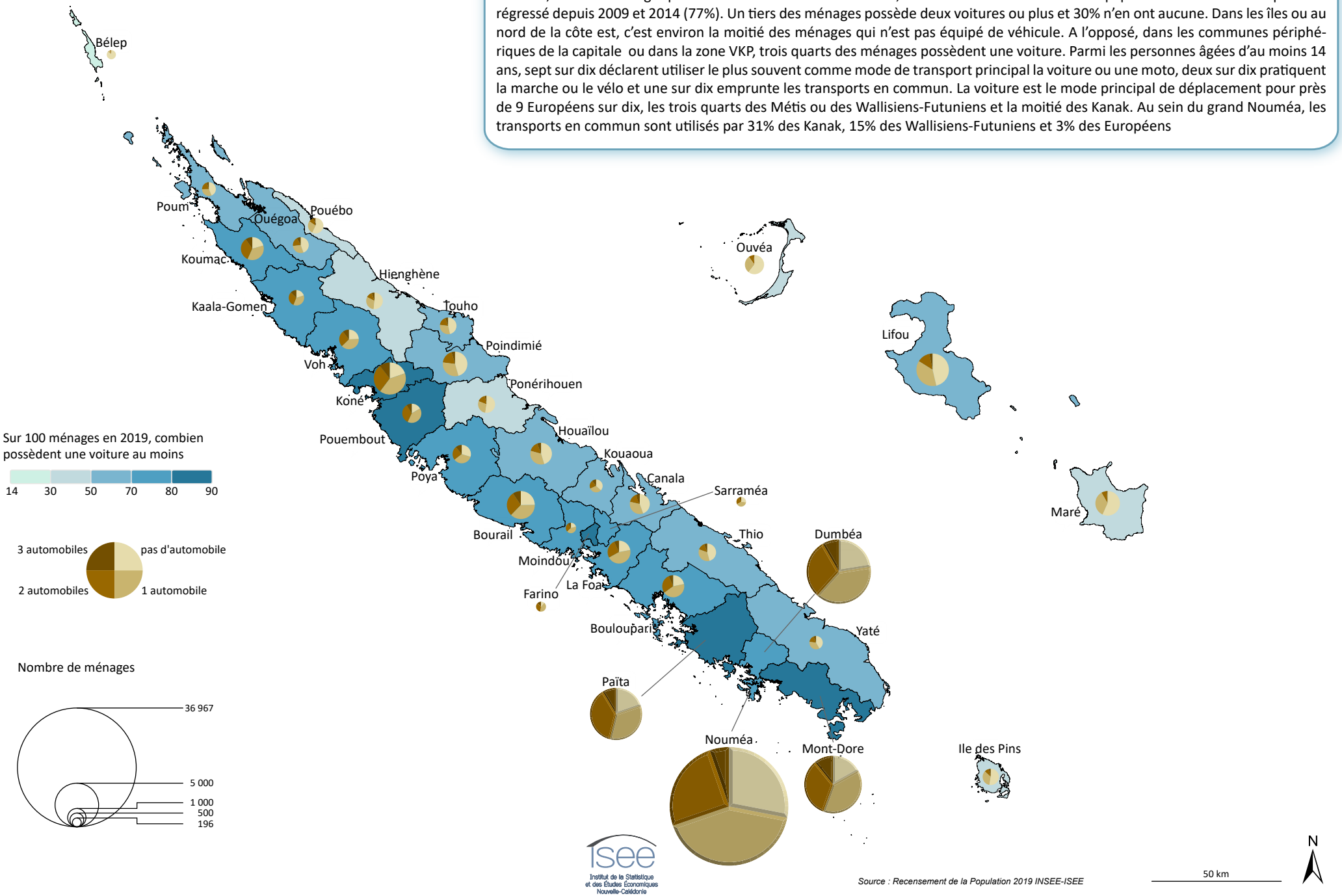

Ménages ayant accès à Internet

Trois ménages sur cinq disposent d'Internet chez eux

En 2019, 61% des foyers disposent d'un accès à internet à leur domicile contre 77% en métropole. Le taux de connexion a considérablement augmenté depuis 2014 (57%) ou 2009 (38%). La fracture numérique tend donc à se réduire mais les écarts sont encore manifestes entre le Grand Nouméa et la brousse. Dans le Grand Nouméa, 72% des ménages sont connectés, 50% sur la côte ouest de la province Nord, 40% dans le sud rural, 30% sur la côte Est et 17% aux Loyauté. A l'ile des Pins, Maré, Pouébo et Yaté, moins de 15% des familles ont un accès internet à domicile. La percée spectaculaire de l'internet mobile (via téléphone portable) a probablement dissuadé bon nombre de ménages de s'abonner également à domicile.

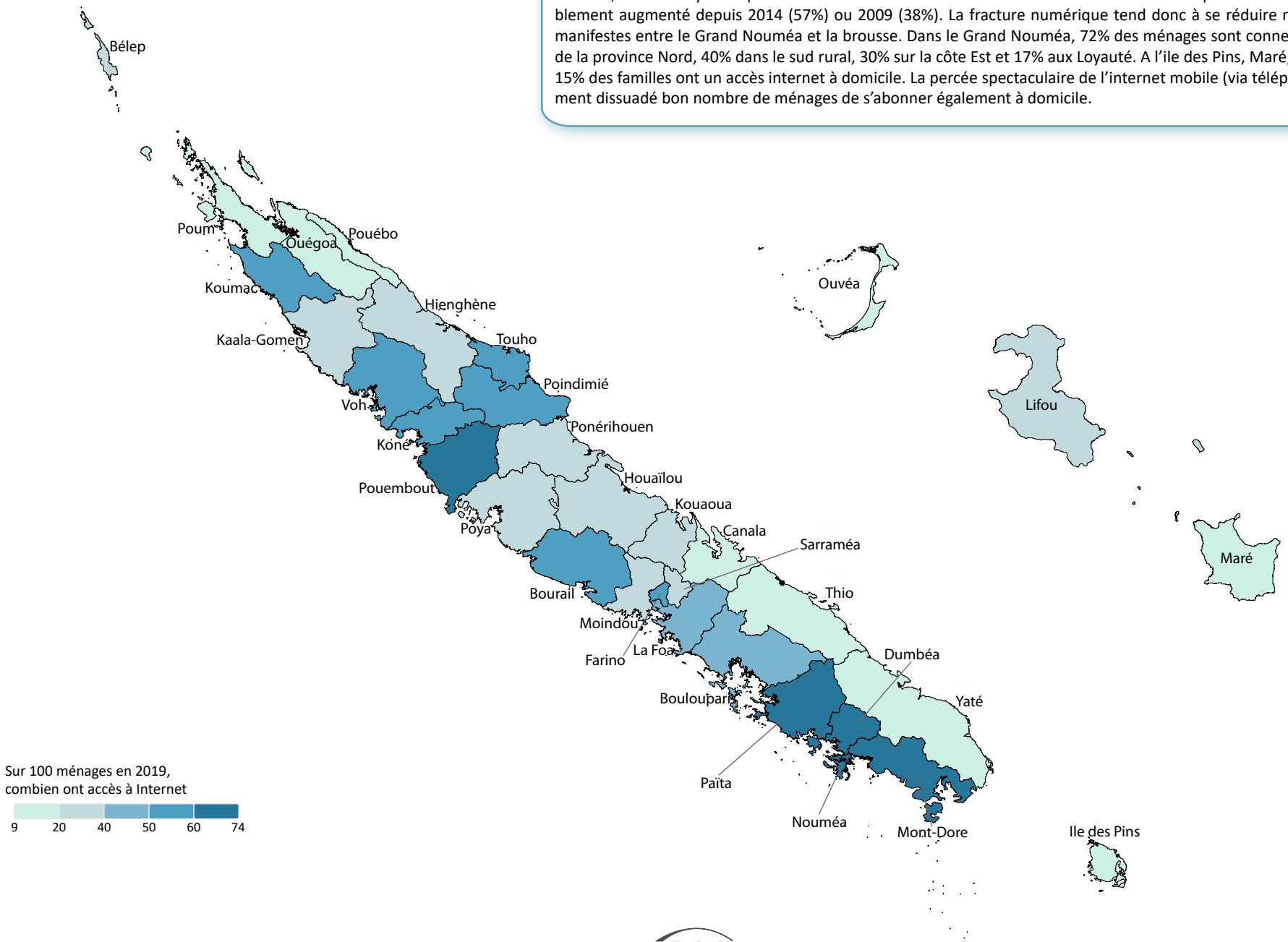

Source : Recensement de la Population 2019 INSEE-ISEE

4% des ménages sans aucun équipement électroménager

Le taux d'équipement électroménager s'est énormément amélioré en trente ans. En 2019, 95% des ménages possèdent un réfrigérateur (contre 68% en 1989), 87% disposent d'un lave-linge (contre 55% en 1989) et 45% sont équipés en climatisation (contre 16% en1989). Environ 4000 ménages ne possèdent aucun de ces équipements électroménagers. Plus des trois quarts habitent en tribu ou en squat. A Hienghène et Poum, un ménage sur cinq n'a aucun équipement électroménager.

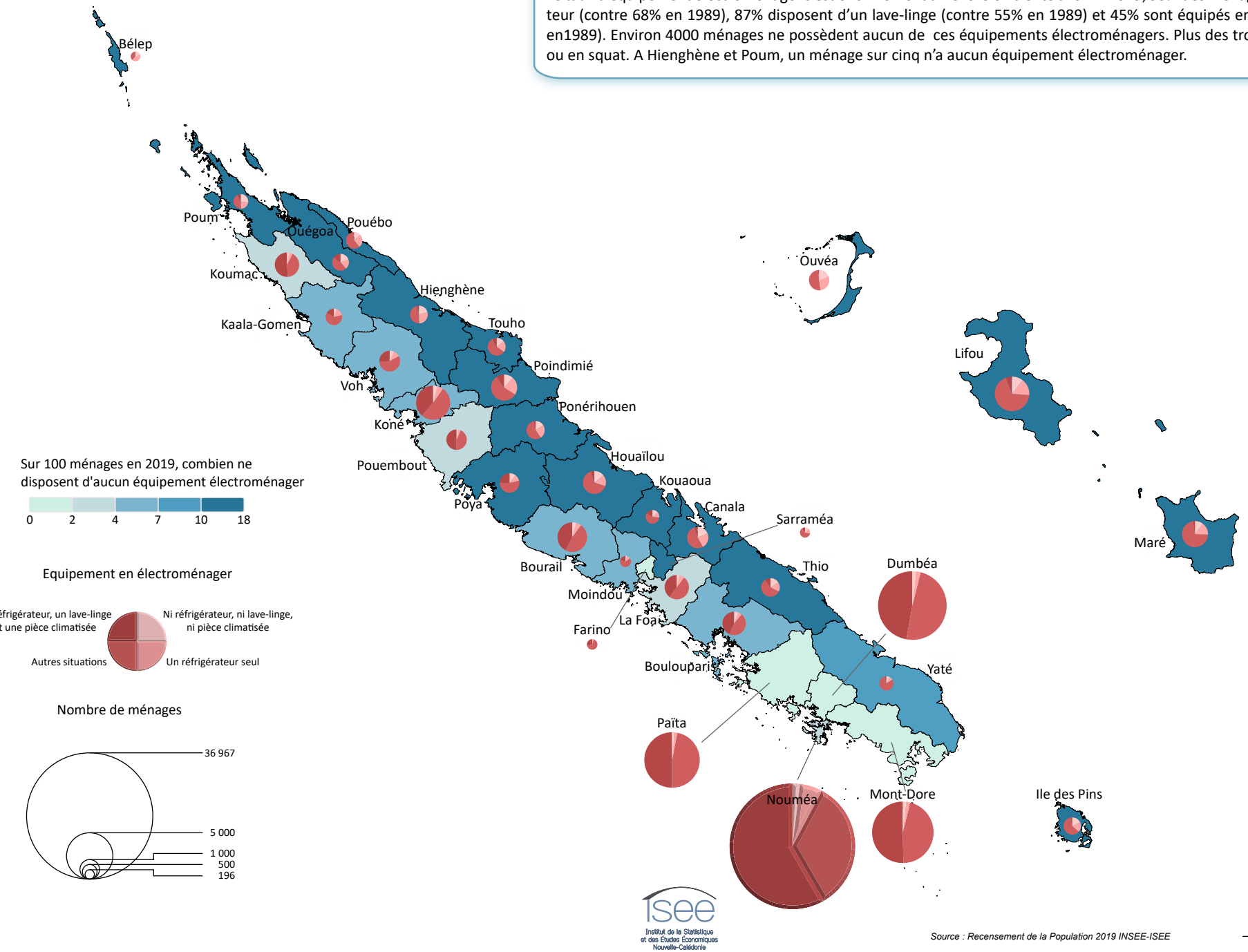

Source : Recensement de la Population 2019 INSEE-ISEE

Lexique

Actif ayant un emploi : personne qui déclare exercer une profession, salariée ou non, même à temps partiel. Sont également classés sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille (même sans rémunération), les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés.

Catégorie socioprofessionnelle : classe de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). La plus agrégée comprend 8 groupes socioprofessionnels : agriculteurs et pêcheurs exploitants, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activités professionnelles.

Chômeur : au sens du recensement, personne ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elle soit inscrite ou non à un organisme de recherche d'emploi.

Densité de population : rapport de la population d'un territoire à sa superficie. S'exprime en habitants par km².

Etat matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.

Espérance de vie : représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Lieu de travail : zone géographique (commune ou quartier) où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées (telles que chauffeur-routier, hôtesse de l'air, VRP, maçon, etc) les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Logement : on distingue les résidences principales, les logements vacants (disponibles pour la vente ou la location, neufs achevés mais non encore occupés), les logements occasionnels (utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles) et les résidences secondaires (utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances).

Ménage : désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, pensionnats, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Ménage complexe : ménage qui n'est ni une personne seule, ni un couple (avec ou sans enfants), ni une famille monoparentale. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Période d'achèvement de la construction : la période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

Personne de référence : est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence,
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée,
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

Population active : comprend la population ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

Population inactive : regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

Résidence antérieure : il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 2009. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune (en ou hors de la Nouvelle-Calédonie).

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'aspect du bâti permet de définir plusieurs types de construction : la maison individuelle, l'appartement, la case mélanésienne, l'habitation précaire (principalement les « cabanes » dans les « squats ») et le bateau.

Secteur d'activité : un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités française (NAF 2008 rev. 2). Les principaux secteurs présentés sont l'agriculture et la pêche (secteur primaire), les industries manufacturières et la construction (secteur secondaire) et les services (secteur tertiaire), qu'ils soient marchands (transports, commerce, activités immobilières et financières etc) ou non marchands (administration, enseignement, santé, action sociale).

Isee
Institut de la Statistique et des Études Économiques Nouvelle-Calédonie

Lexique

Statut d'occupation du logement : définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ; le secteur social regroupe les locations à loyer modéré gérées par des organismes tels que la SIC (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie), le FSH (Fonds Social de l'Habitat) ou la SEM Agglo,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

Statut professionnel : la notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi et permet de distinguer les salariés des non-salariés (travailleurs indépendants, personnes travaillant à leur compte, chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales). Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales ou territoriales, fonction publique hospitalière).

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

Taux de dépendance économique : le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes « d'âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) pour 100 personnes « d'âge actif » (compris entre 15 et 64 ans).

Taux d'emploi : rapport du nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Isee
Institut de la Statistique et des Études Économiques Nouvelle-Calédonie